Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles VIVIANT, Maire.

Membres présents : Marie-Eve AGUETTANT-PIEMONTAIS, Anthony BOUVIER, Carole BOUVIER, Pierre-Guillaume BORGES, Marie-Pierre CALLAND, Thibault DUISIT, Margaux DUPRÉ, Anouk FAIVRE-PIERRET, Maud LE GOFF, Emeric MAQUIN, Joan MARCHAND, Clarence VIVIANT, Gilles VIVIANT.

Membres excusés : Eric JALLOT a donné procuration à Marie-Pierre CALLAND, Cécile LOVICHI a donné procuration à Gilles VIVIANT.

Quorum : 8

A été élu secrétaire : Pierre-Guillaume BORGES.

Assistait également : Catherine FILLARD, en sa qualité de Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour

1. Observations sur les procès-verbaux des séances des 5, 17 juin et 24 juillet 2026

2. **Finances**
 - Demande de subvention auprès de Savoie et Haute-Savoie Biblio au titre du dispositif d'aides au soutien à la lecture publique
 - Fixation des tarifs des services périscolaires
 - Acceptation de la somme de 1 500 € de la société ATC conformément à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble

3. **Travaux**
 - Réhabilitation/extension de l'Ecole/Bibliothèque/Mairie : signature des avenants
 - Lot n° 03 – Gros œuvre – avenant n° 2
 - Lot n° 04 – Charpente – Couverture – Bardage – avenant n° 2
 - Lot n° 08 – Menuiserie extérieure aluminium - Occultation – avenant n° 2
 - Lot n° 07 – Métallerie - Serrurerie – avenant n°1

4. **Affaires scolaires - Périscolaires**
 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de restauration scolaire

5. **Foncier**
 - Désignation d'un adjoint pour la signature des actes administratifs dans le cadre de régularisations foncières

6. **Questions diverses**

1. **1. Observations sur les procès-verbaux des séances des 5, 17 juin et 24 juillet 2026**

Aucune observation n'est formulée sur les procès-verbaux des 5 et 17 juin 2026.

Concernant le procès-verbal du 24 juillet 2026, Monsieur Thibault DUISIT indique qu'il était absent lors de cette séance et ne souhaite, en conséquence, pas prendre part à la validation de ce document. Cette remarque sera mentionnée dans le PV dans l'espace prévu à cet effet.

2. Finances

2.1. *Demande de subvention auprès de Savoie et Haute-Savoie Biblio au titre du dispositif d'aides au soutien à la lecture publique*

Délibération n° 20260826-01

Monsieur le Maire rappelle les différents partenaires financiers qui soutiennent les travaux de réhabilitation/extension de la Mairie, l'Ecole et la Bibliothèque et explique que la commune avait sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le but d'obtenir une subvention pour la partie bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que les critères d'attribution d'aides financières pour la construction d'une bibliothèque prévoient une superficie minimale de 1 m² par habitant avec un seuil minimum de 100 m². Cette condition n'étant pas remplie dans le projet, la DRAC n'a pas été en mesure de soutenir financièrement le projet de la commune. Il en est de même pour l'acquisition du mobilier.

Cependant, concernant l'aménagement intérieur, Savoie Haute-Savoie Biblio est enclin à accompagner la commune à hauteur de 30 % dans la limite de 30 000 €. Dans ce cadre une visite du site est obligatoire avec la référente du secteur afin d'évaluer le projet d'aménagement.

Ce rendez-vous est fixé le 7 octobre prochain.

Monsieur le Maire explique que le Plan de développement de la lecture publique 2022 - 2027, présentant les grandes orientations de la politique de lecture publique commune des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi que les missions et l'offre de services de la Direction de la lecture publique, prévoit des aides financières pour :

- Soutenir le développement de la lecture publique
- Répondre aux attentes exprimées dans le cadre du diagnostic territorial réalisé en 2021 : simplification, suppression des effets de seuil, dispositif d'aides équitable et incitatif notamment pour la mise en réseau des bibliothèques.

Compte tenu de ces orientations, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Savoie et Haute-Savoie biblio pour l'équipement global de la bibliothèque (mobilier et aménagement intérieur). Un aménagement qui concoure à développer la lecture publique au sein de la commune (scolaire ou grand public).

Concernant le recensement des besoins en mobilier, Monsieur le Maire précise que de nombreux d'échanges ont eu lieu avec les bénévoles de la bibliothèque.

Il a ainsi été décidé de procéder au renouvellement d'une grande partie du mobilier pour disposer d'un espace plus adapté au fonctionnement de ce service et aux besoins des usagers. Une consultation est actuellement en cours auprès de plusieurs sociétés spécialisées dans la fourniture de mobilier destiné à l'équipement de bibliothèques.

Monsieur le Maire rajoute que des meubles hauts seront installés sur toute la longueur d'un mur. Ces rangements destinés au stockage du matériel, seront accessibles uniquement par les bibliothécaires. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises.

Pour ce qui concerne la banque d'accueil, cette prestation étant incluse au marché, elle sera réalisée par le lot menuiserie. Toutefois, sa conception sera réalisée selon les besoins des bénévoles.

Monsieur Thibault DUISIT demande si les ouvrages seront également renouvelés.

Monsieur le Maire explique qu'une grande partie des références proposées aux lecteurs est propriété de Savoie Haute-Savoie Biblio, dont le renouvellement est régulier, et la commune alloue un budget chaque année pour l'acquisition de nouveaux livres.

Monsieur Thibault DUISIT souligne qu'il conviendrait également de mieux valoriser ce service auprès de la population.

Monsieur le Maire répond que l'intégration de la bibliothèque au sein du projet de réhabilitation de la mairie et l'école avait notamment pour objectif de recentrer ce service au sein d'un pôle regroupant différents services publics donnant ainsi plus de lisibilité à la bibliothèque.

Madame Marie-Eve AGUETTAND souligne le faible temps d'ouverture (mercredi et samedi matin uniquement), ne permettant pas à tous les habitants de rendre à la bibliothèque.

Monsieur le Maire répond que là aussi la commune s'était engagée à augmenter ce temps d'ouverture de la bibliothèque au public ou aux scolaires. Les nouveaux créneaux horaires pourraient être assurés par un agent communal. Une réflexion sera menée à ce sujet avec les nouveaux élus pour valider ou non cette orientation visant à favoriser une meilleure utilisation de ce service.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De **SOLLICITER** le concours de Savoie et Haute-Savoie Biblio, pour financer l'équipement de la bibliothèque (mobilier et aménagement intérieur) à hauteur de 30 % du montant HT subventionnable qui s'élève au maximum à 30 000 €,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande,
- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

2.2. *Fixation des tarifs des services périscolaires*

Délibération n° 20260826-02

Monsieur le Maire explique que comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs applicables aux services périscolaires dès la rentrée prochaine et rappelle les échanges sur ce sujet lors de la séance du 17 juin dernier où les élus souhaitaient instaurer davantage d'équité entre les familles sur le volet tarification des repas.

Monsieur le Maire invite Monsieur Emeric MAQUIN à présenter l'étude réalisée par la commission affaires scolaires/périscolaires portant sur les coûts de revient du repas (intégrant la fourniture des repas, des charges salariales et de fonctionnement), la répartition des quotients familiaux des familles, les recettes générées par la restauration scolaire ainsi que sur le nombre de repas servis au cours de l'année scolaire.

Monsieur Emeric MAQUIN indique que la commission affaires scolaires/périscolaires s'est réunie afin de dresser le bilan de la tarification en vigueur et d'étudier son évolution au regard de la

fréquentation du restaurant scolaire. Ces éléments permettant d'engager une réflexion visant à une plus grande équité entre les familles concernant la facturation des repas.

Monsieur Emeric MAQUIN rappelle tout d'abord aux membres du conseil municipal les tarifs actuellement applicables, fixé comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif repas
1	Inférieur à 1000 €	3,88 € / enfant
2	De 1001 € à 1500 €	4,88 € / enfant
3	Supérieur à 1500 €	5,97 € / enfant

Il indique que l'analyse des statistiques fait apparaître que 2/3 des foyers relèvent de la tranche 3, correspondant aux quotients familiaux supérieurs à 1 500 €.

Monsieur Emeric MAQUIN précise qu'au regard de ce constat, la commission affaires scolaires/périscolaires propose de créer des tranches supplémentaires pour les familles ayant un quotient familial plus élevé.

Il rajoute que cette évolution permettrait de mieux répartir les tarifs et leur évolution entre les familles et faire correspondre le prix du repas en fonction des ressources des foyers.

Monsieur Emeric MAQUIN présente le détail des calculs qui ont permis d'établir une nouvelle proposition de tarification :

Nouvelle proposition de grille tarifaire

Tranche	Quotient familial	Tarif repas
1	Inférieur à 500 €	1,00 € / enfant
2	De 501 € à 1000 €	3.88 € / enfant
3	De 1 001 € à 1 500 €	4.50 € / enfant
4	De 1 501 € à 2 000 €	5.97 € / enfant
5	De 2 001 à 2 500 €	6.57 € / enfant
6	Supérieur à 2 500 €	7.08 € / enfant

Monsieur Emeric MAQUIN rajoute que dans le cas où une famille présente un quotient familial (QF) à 0 en raison de circonstances particulières, il serait souhaitable, de demander les éléments permettant de catégoriser le foyer, tels que :

- Le revenu fiscal de référence du foyer,
- Le nombre de parts,
- La situation du foyer (concubinage notoire, mariage, pacs, célibataire isolé...),

Afin de s'assurer de la valeur du QF.

Monsieur Emeric MAQUIN conclut en précisant que cette nouvelle tarification permettrait à la commune de générer une recette supplémentaire d'environ 2 200 € par an, tout en assurant une répartition plus équitable du prix des repas entre les tranches tarifaires.

Madame Carole BOUVIER précise que la diminution de 0,38 € appliquée à la tranche du QF comprise entre 1001 € à 1500 € ne représente pas une contrainte pour la commune mais apporte un soutien aux ménages à revenus modestes.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES considère cette démarche intéressante, dans la mesure où elle permet une répartition plus proportionnelle et équitable du prix des repas. Il regrette, toutefois, la diminution de la tranche comprise entre 1001 € et 1500 €, estimant que ce prix était établi depuis longue date, alors même que le prix des produits alimentaires ne cesse d'augmenter. Il est

néanmoins favorable à la création de nouvelles tranches et notamment la première qui fixe le prix du repas à 1 €. Il précise qu'il conviendra de sensibiliser les parents sur la prise en charge par la commune de la différence entre le prix facturé et le prix de revient du repas.

Monsieur Emeric MAQUIN explique le motif de diminution de la tranche, dont le QF est compris entre 1001 € et 1500 €. En effet, celle-ci concerne les ménages à revenus moyens ne bénéficiant pas d'aide sociale.

Madame Maud LE GOFF précise que les familles dont le QF est inférieur à 500 € seront pleinement conscientes de l'effort réalisé par la commune sur cette tranche de population à revenus très modestes.

Madame Marie-Pierre CALLAND demande s'il existe des familles composées de 2 ou 3 enfants

Monsieur Emeric MAQUIN répond que les familles ayant 2 ou 3 enfants sont concernées par la tranche 3. Cette constatation a participé également à la diminution du prix du repas.

Madame Marie-Pierre CALLAND trouve judicieux de baisser le prix du repas de cette tranche.

Monsieur le Maire remercie la commission affaires scolaires/périscolaires pour le travail effectué sur cette nouvelle grille tarifaire. Il considère pertinent d'avoir ajuster les tranches et introduit le repas à 1 € pour le QF le plus faible. Une démarche qui permet d'apporter une répartition plus équitable entre les différentes familles fréquentant la cantine. Il rajoute qu'il conviendra d'expliquer les hausses tarifaires qui impactent plus particulièrement les foyers dont le QF est plus élevé.

Monsieur Thibault DUISIT souligne qu'il sera toujours possible de faire évoluer les différentes tranches tarifaires dans les années à venir. Il estime qu'il est important d'apporter de l'aide aux familles modestes face à l'inflation et précise que la fréquentation de la cantine permet aux enfants de bénéficier chaque jour d'un repas équilibré.

Monsieur le Maire précise que sur ce sujet les critères définis dans le cadre de la consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire portent notamment sur la qualité des produits et leur provenance locale. Le prestataire propose des repas élaborés à partir de 60% de produits Bio ou sous signes de qualité, bien au-delà des critères de la loi EGALIM.

Monsieur Emeric MAQUIN invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette nouvelle grille de tarifs applicable aux repas servis au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2026/2027.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De **FIXER** le prix des repas servis au restaurant scolaire à partir de l'année scolaire 2026/2027 qui se définit comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif repas
1	Inférieur à 500 €	1,00 € / enfant
2	De 501 € à 1000 €	3.88 € / enfant
3	De 1 001 € à 1 500 €	4.50 € / enfant
4	De 1 501 € à 2 000 €	5.97 € / enfant
5	De 2 001 à 2 500 €	6.57 € / enfant
6	Supérieur à 2 500 €	7.08 € / enfant

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à demander aux familles dont le quotient familial est nul, en raison de circonstances particulières, tous les éléments permettant de catégoriser le foyer,

- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

2.3. *Acceptation de la somme de 1 500 € de la société ATC conformément à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble*

Délibération n° 20260826-03

Monsieur le Maire rappelle la déclaration préalable de travaux déposée en août 2025 par la société ATC ayant pour objet l'installation d'une antenne de téléphonie mobile d'une hauteur de 36 m, dans un secteur classé en zone Ap sur les Monts.

Monsieur le Maire rajoute que l'instruction de ce dossier par les services ADS de Grand Annecy a conduit à un refus, au motif que le projet prévoyait l'implantation d'un pylône dans une zone présentant un intérêt paysager ou écologique. Le dossier avait été instruit sur la base des dispositions du PLUi du Pays d'Alby, alors en vigueur.

Monsieur le Maire indique que face à ce refus, la société ATC a engagé un recours devant le tribunal administratif ainsi qu'un pourvoi en référé. Lors de l'audience du 16 avril, le juge des référés a rejeté la requête de la société ATC et l'a condamnée à verser à la commune la somme de 1 500 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 20260401-01 en date du 1er avril 2026 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le domaine de l'urbanisme, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Monsieur le Maire précise que la somme en question étant supérieure à cette limite, le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de l'indemnité dont la société ATC est redevable.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à percevoir la somme de 1 500 € conformément à l'ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble,
- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

3. Travaux

3.1. *Réhabilitation/extension de l'Ecole/Bibliothèque/Mairie : signature des avenants*

- Lot n° 03 – Gros œuvre – avenant n° 2
- Lot n° 04 – Charpente – Couverture – Bardage – avenant n° 2
- Lot n° 08 – Menuiserie extérieure aluminium - Occultation – avenant n° 2
- Lot n° 07 – Métallerie - Serrurerie – avenant n°1

Délibération n° 20260826-04

Monsieur le Maire explique que pendant la phase de travaux, certains points sont amenés à être modifiés engendrant des avenants au marché des entreprises.

Monsieur le Maire rajoute que des devis ont été demandés aux entreprises titulaires des lots concernés et présente les propositions de prix pour ces travaux supplémentaires qui se décomposent comme suit :

Lot n° 03 – Gros-œuvre – SARL BALTHAZARD (y compris avenant n°1)	431 439.49 € HT
Renfort de linteaux	1 945.00 € HT
Carottage dans mur préfabriqué BA pour ventilations haute et basse	240.00 € HT
Avenant n° 2	2 185.00 € HT
Montant marché	433 624.49 € HT
Augmentation	2.86 %

Lot n° 04 – Charpente – Couverture – Bardage – DBN SONNERAT (y compris avenant n°1)	358 070.85 € HT
Ecole et périscolaire : Charpente extérieure en douglas	3 310.34 € HT
Mairie : Plancher formant chape sèche dans le bureau des élus	6 743.44 € HT
Périscolaire : Façade des sanitaires publics	858.00 € HT
Ecole : Modification de ligne de vie	-1 600.00 € HT
Avenant n° 2	9 311.78 € HT
Montant marché	367 382.63 € HT
Augmentation	3.51 %

Lot n° 07 – Métallerie – Serrurerie – PETTINI CHAUDRONNERIE	36 983.86 € HT
Ajout d'un contrôle d'accès sur le portail accès cour	868.00 € HT
Avenant n° 1	868.00€ HT
Montant marché	37 851.86 € HT
Augmentation	2.3 %

Lot n° 08 – Menuiserie extérieure aluminium – Occultation – JLV ALUMINIUM (y compris avenant n°1)	259 904.82 € HT
Périscolaire : Capotages isolés périscolaire	1 320.04 € HT
Avenant n° 2	1 320.04 HT
Montant marché	261 224.86 € HT
Augmentation	0.99 %

Monsieur le Maire précise que les augmentations présentées ne modifient pas l'équilibre général global du marché.

Monsieur le Maire précise également que le marché de travaux ayant été soumis à délibération, l'ensemble des avenants à la hausse ou à la baisse, ou ceux concernant des modifications de durée des travaux doivent également être validés par délibération, quel que soit le montant.

Monsieur le Maire rajoute qu'à ce jour, le montant des plus-values s'élève à près de 25 000 € HT par rapport au marché initial, ce qui représente une augmentation globale de 0,93 %.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'**ACCEPTER** les devis précités des entreprises concernées par les travaux supplémentaires ou modificatifs et validés par l'équipe de Maitrise d'œuvre,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés,
- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

4. Affaires scolaires – Périscolaires

4.1. *Signature de l'avenant n° 1 au marché de restauration scolaire*

Délibération n° 20260826-05

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société LEZTROY, en charge de la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire, présente un avenant à leur marché qui porte sur deux points.

Il indique tout d'abord que pour une meilleure gestion des approvisionnements afin de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire, la société LEZTROY souhaite modifier les modalités de commande des repas.

Monsieur le Maire précise que la commande de repas effectuée jusqu'alors le jeudi avant 9h devra être passée le mercredi avant 9h en conservant un réajustement possible sur un nombre restreint d'effectif, 72 heures avant le jour de consommation.

Il précise que les familles ont été informées de cette nouvelle disposition.

Monsieur le Maire explique ensuite que la formule de révision des prix indiquée dans le CCAP du marché initial (juillet 2024) est basée sur l'indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop : 11.1.2 – Cantines, cafétérias et réfectoires. Or, suite à l'arrêt de cet indice, la révision de prix devra être calculée à l'avenir sur l'indice équivalent de la base 2025.

Monsieur le Maire informe que la société LEZTROY indique ne pas appliquer, à ce jour, de révision des prix pour l'année scolaire 2026/2027.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de prestations de services pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés au restaurant scolaire de l'école primaire,

- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

5. Foncier

5.1. Dé*signation d'un adjoint pour la signature des actes administratifs dans le cadre de régularisations foncières*

Délibération n° 20260826-06

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre d'acquisitions et de régularisations d'emprises foncières, notamment à l'occasion de travaux de voirie, la rédaction et la signature d'un acte authentique en la forme administrative peuvent être nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, en tant qu'officier public est habilité à recevoir et à authentifier les actes de vente reçus en la forme administrative lorsque la commune en est partie contractante.

Monsieur le Maire précise qu'étant chargé de l'authentification de l'acte et ne pouvant intervenir simultanément en qualité de représentant de la commune à l'acte, le Conseil municipal doit désigner un adjoint afin de représenter la commune et signer l'acte avec l'autre partie contractante, en présence du Maire, autorité administrative chargée de procéder à son authentification.

A ce titre, Monsieur le Maire informe que l'article L1311-13 du Code général des collectivités territorial stipule que cette désignation doit avoir lieu dans l'ordre de leur nomination.
Ainsi, Madame Cécile LOVICHI, 1ère adjointe, sera désignée pour représenter la commune et signer, au nom de celle-ci, les actes administratifs portant sur les acquisitions, cessions et régularisations d'emprises foncières, en présence du Maire chargé de leur authentification.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'empêchement de Madame Cécile LOVICHI Cécile, Monsieur Pierre-Guillaume BORGES, Madame Marie-Pierre CALLAND et Monsieur Eric JALLOT, ayant qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau, sont désignés pour la remplacer dans l'exercice de cette mission.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De **DESIGNER** Madame Cécile LOVICHI, 1ère adjointe, et en cas d'empêchement, Monsieur Pierre-Guillaume BORGES, 2ème adjoint, puis Madame Marie-Pierre CALLAND, 3ème adjointe et enfin Monsieur Eric JALLOT, 4ème adjoint, afin de procéder à la signature des actes sous forme administrative portant sur les transactions foncières et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure,

- De **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Partie Informative

6. Compte rendu des devis engagés par délégation.

- Néant

7. Urbanisme

- NEANT

Monsieur le Maire rappelle la modification n° 1 du PLUi-HMB de Grand Annecy, engagée en juin par le conseil d'agglomération. Cette modification vise notamment à corriger les éventuelles « coquilles » relevées dans le règlement, dans les plans ainsi que les discordances constatées entre les différents documents. Ces erreurs pouvaient conduire les services à refuser des demandes d'autorisation d'urbanisme, y compris pour de simples projets.

Monsieur le Maire précise que cette modification devrait être approuvée au printemps 2027.

Monsieur le Maire rajoute que dans le même temps, le conseil d'agglomération a engagé une seconde modification du PLUi-HMB. Celle-ci porte sur des évolutions plus importantes et nécessitera la réalisation d'une évaluation environnementale ainsi que l'organisation d'une enquête publique. Les travaux relatifs à cette modification débuteront fin 2026, pour une approbation au cours du dernier trimestre 2028.

Monsieur le Maire informe que dans le courant du mandat, une révision du PLUi-HMB sera sans doute engagée. Celle-ci aura notamment pour objet de faire évoluer les orientations du PADD, ainsi que le zonage afin de permettre une production plus importante de logements particulièrement sur Annecy et sa première couronne.

Monsieur Emeric MAQUIN demande sur quels sujets porte la modification n°2.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une procédure de modification et non d'une révision du zonage. Dans ce cadre, certaines évolutions du zonage pourront être envisagées comme par exemple le passe d'une zone A en As mais une aucune évolution du compte foncier ne sera permise.

Monsieur le Maire invite les élus à participer à la réunion de présentation du PLUi-HMB du 14 octobre qui se déroulera au pôle culturel.

Monsieur Joan MARCHAND rajoute que les services de Grand Annecy ont rencontré toutes les communes du territoire afin d'identifier les points bloquants, pouvant amener à des refus incohérents des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire rajoute que le PLUi-HMB comporte également le volet relatif aux déplacements. Sur ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que Grand Annecy a augmenté le Versement Mobilité pour financer en partie les investissements liés à la mobilité.

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES indique avoir participer à la première réunion de la commission mobilité qui s'est tenue en juillet dernier. Il précise qu'un état des lieux sera présenté lors de la prochaine commission aux membres récemment élus. Un point spécifique sera également consacré aux attentes et besoins des communes.

8. Travaux et aménagements divers

- Extension/Réhabilitation Mairie-Ecole- Bibliothèque

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux.

- Les travaux d'aménagement extérieur se poursuivent. La traversée de route permettant l'acheminement du réseau de chaleur vers le bâtiment La Grange a été réalisée ce jour.
- La chape liquide a été réalisée vendredi dernier
- Les travaux de peinture devraient débuter début septembre sur la zone mairie avant de se poursuivre dans le bâtiment périscolaire puis dans la partie école.
- Les travaux du lot électricité sont en cours et ne font pas l'objet de remarques particulières
- Un point a été fait avec la société ARTEMIS sur les plantations envisagées sur le site
- La structure de la sous couche du city stade reste à définir. L'entreprise FERRAND doit transmettre à la maîtrise d'œuvre les préconisations de son sous-traitant. Le service EPU (Eaux Pluviales Urbaines) de Grand Annecy est en attente de cette validation. En effet, les matériaux retenus pourraient avoir une incidence sur les capacités du dispositif de rétention des eaux pluviales.
- Concernant le lot cloisons-doublages, le maître d'œuvre a de nouveau alerté l'entreprise sur le retard pris sur l'avancement des travaux, a rappelé les engagements pris par l'entreprise et a souligné des contraintes que ce retard génère sur les autres entreprises intervenant sur le chantier.

Monsieur le Maire souligne que les délais contractuels n'ayant pas été respectés, des pénalités seront appliquées, selon les dispositions du marché, aux entreprises responsables des retards constatés. Ces retards qui entrainent un report de la réception des travaux à la fin de l'année. Ces retards engendrent également des coûts supplémentaires pour la commune. En effet, la location du bloc sanitaires publics ainsi que la mission du Coordonnateur SPS devront être prolongées de 6 mois. A cela s'ajoute le manque à gagner lié à l'impossibilité de louer la salle des fêtes.

Monsieur le Maire invite les élus à se rendre sur le site afin de constater les conditions d'intervention des entreprises et l'avancement des travaux.

9. Déploiement d'un réseau d'objets connectés

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du SYANE qui est chargé de développer un réseau public « LoRaWAN » dédié aux objets connectés. Ce réseau multi usages répond à des besoins concrets pour les territoires, notamment :

- L'optimisation des ressources et gestion de l'eau (télérelève des compteurs, surveillance des réservoirs et détection des fuites)

- L'efficacité énergétique : pilotage intelligent de l'éclairage public et gestion technique des bâtiments communaux (chauffage, ventilation, présence)
- La qualité de vie et mobilité : suivi des points d'apport volontaire et optimisation des tournées de collecte, surveillance du niveau des rivières, alertes gel sur les routes et suivi des mobilités.

Ce dispositif permet de recueillir des informations provenant d'objets connectés et de les acheminer vers un centre de supervision. Celui-ci est en mesure de détecter à distance d'éventuelles anomalies ou de piloter certains équipements tels que le remplissage des bacs OM, le nombre de m3 d'eau sur un compteur de réservoir permettant de détecter une éventuelle fuite, l'activation du système de chauffage d'un bâtiment...

Dans ce cadre, les études techniques préalables ont identifié un point haut public stratégique. Cette passerelle se situerait dans le clocher de l'église.

La société UBICITE, mandatée par le SYANE, se tient à la disposition de la commune pour organiser une rencontre afin de présenter les besoins techniques, définir les modalités d'implantation de cet équipement et d'apporter tout complément d'information nécessaire.

Monsieur Joan MARCHAND explique que ce dispositif est présent dans certaines stations de ski. Il rajoute qu'il s'agit d'une liaison à grande distance utilisant une antenne hertzienne.

Madame Maud LE GOFF déplore toutefois l'installation de cet équipement dans le clocher de l'église, considérant que ce lieu constitue un espace privilégié, qui abrite une faune particulière.

Monsieur le Maire précise qu'en effet, des chauves-souris nichent dans le clocher et leur présence fait l'objet d'un suivi et d'une visite annuelle par le Groupe Chiroptère Rhône Alpes et que la commune vient de s'engager dans une démarche de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité.

A ce jour, la commune n'a pas répondu favorablement à la demande du SYANE.

10. CMJ

Monsieur Pierre-Guillaume BORGES fait part des évènements organisés par le CMJ sur le 4ème trimestre.

Le 4 octobre aura lieu Octobre Rose. Lors de cette manifestation les participants pourront bénéficier de différentes activités (concours de pétanque, cours de zumba et autres). Les bénéfices seront bien entendu reversés à une association qui lutte contre le cancer du sein. Un flyer sera distribué aux habitants.

Début décembre, lors du Téléthon aura lieu également l'habituelle collecte de jouets.

11. COMMISSIONS COMMUNALES et GROUPES DE TRAVAIL

Commission Communication

Madame Marie-Pierre CALLAND présente un schéma récapitulant les différentes étapes de réalisation d'un projet. Ce document détaille le cheminement depuis la définition des besoins jusqu'à la conception du projet et permet de visualiser les différentes phases ainsi que la durée de leur réalisation. Ce document sera transmis à l'ensemble des élus.

Marie-Pierre CALLAND informe que la commission communication s'est réunie en présence des personnes non-élues désireuses de rejoindre le groupe.

Elle rajoute que plusieurs sujets ont été évoqués dont l'organisation de l'inauguration de la mairie, de l'école et la bibliothèque et le choix du nom de l'école.

La commission communication propose d'associer à cette réflexion le CMJ, les élèves, les élus, les habitants ainsi que l'équipe enseignante.

La commission s'interroge sur les modalités à retenir : des propositions doivent-elles être proposées ou doit-on laisser chacun libre de proposer un nom avant de procéder au vote ?

Monsieur le Maire alerte sur des règles particulières qui doivent être respectées pour nommer les bâtiments publics.

Une réflexion est engagée afin de rechercher d'un nom pour l'école, en s'appuyant sur différents thématiques : le nom d'une personnalité, un lieu particulier de la commune, un nom imaginé.

Monsieur Emeric MAQUIN souligne que les citoyens ayant intégré les différentes commissions communales, sont majoritairement des habitants du chef-lieu. Il s'interroge sur le fait que les habitants du chef-lieu seraient davantage impliqués que ceux des autres hameaux, ou si la présentation effectuée lors de la réunion de proximité organisée au chef-lieu a suscité davantage d'intérêt que dans les autres villages. Il rajoute qu'il conviendra lors des prochaines réunions de quartier d'être vigilants.

Monsieur Thibault DUISIT demande quelle modalité est retenue pour le choix du nom de l'école. Il propose que ce choix soit effectué soit par la commission soit par un protocole préalablement définit par le conseil municipal.

Un débat est ouvert, et Monsieur Pierre-Guillaume BORGES propose d'associer le CMJ et les enfants de l'école.

Madame Maud LE GOFF demande si les institutrices sont prêtes à engager cette démarche.

Monsieur le Maire répond qu'il convient de leur présenter le projet et recueillir leur avis.

Monsieur Emeric MAQUIN demande à la commission communication de mettre en avant dans le bulletin annuel un jeune de la commune qui vient d'intégrer l'équipe de France de rugby des moins de 20 ans.

Monsieur le Maire répond que la municipalité a pour habitude de mettre en valeur les habitants de la commune qui se sont illustrés dans les différents domaines dans le bulletin municipal.

Concernant l'inauguration, plusieurs modalités d'organisation sont envisagées. Il est notamment proposé de mettre en place une visite permettant de découvrir les nouveaux locaux. Cette visite peut être envisagée de deux façons : soit une libre circulation des visiteurs, accompagnés d'un plan permettant d'identifier les différents espaces ou une visite guidée par petits groupes avec un animateur.

Dans l'hypothèse d'une visite guidée, il conviendra de préparer en amont le contenu de la visite et identifier les personnes volontaires pour assurer ce rôle.

Madame Marie-Pierre CALLAND informe que le reporter photos sera également sollicitée ce jour-là.

Elle rajoute que des panneaux montrant l'avancement du chantier pourraient être installés ainsi que la diffusion d'un film de présentation.

Madame Maud LE GOFF précise que le choix du dispositif dépendra notamment du nombre de personnes présentes lors de l'inauguration.

Monsieur Thibault DUISIT estime qu'une visite organisée par petits groupes serait plus adaptée et permettrait de favoriser les échanges et rendre la présentation des lieux plus captivante.

Commission finances

Monsieur Le Maire informe que la commission Finances se réunira le 1er septembre à 19 heures au cours de laquelle sera présentée la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation. Un point qui sera également soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Groupe de Travail sur l'aménagement de la place de l'Eglise

Monsieur le Maire informe de la présentation par le cabinet DAVIET-BISSON des scénarios relatifs à l'aménagement de la place de l'Eglise. Cette réunion aura lieu le 23 septembre 2026 à 19 heures en présence des habitants ayant émis la volonté de participer à ce GT.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit tout d'abord de la présentation du diagnostic observé par le cabinet d'études, permettant de susciter des échanges avec les personnes présentes. Le document qui sera présenté est une pré-étude afin de dessiner les grandes lignes de gestion des flux de circulation, de la problématique du stationnement et de la sécurité sur et autour de la place de l'Eglise.

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic avait été réalisé par le cabinet AEDI à la suite de constats effectués principalement aux heures de rentrée et sortie des classes. Ce document comportant plusieurs esquisses d'aménagement, ainsi que les données recueillis par le radar ont été transmis au cabinet DAVIET-BISSON afin d'alimenter leur réflexion sur l'aménagement de la place de l'Eglise.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire indique que le nombre d'enfants pour cette rentrée s'élève à 41, contre 47 l'année précédente.

12. INTERCOMMUNALITE

SIPA :

Monsieur le Maire informe du prochain comité du syndicat qui se tiendra lundi 31 août au cours duquel sera abordé un point sur la reprise en fonctionnement de fonds versés en investissements, permettant de supprimer la contribution complémentaire des communes.

Monsieur le Maire informe ensuite de la fermeture du gymnase René Long en raison de désordres constatées au niveau des faux-plafonds. Le diagnostic réalisé par le bureau d'études a conclu à l'interdiction d'utilisation de cet équipement, celui-ci ne présentant pas les conditions nécessaires pour accueillir les usagers en toute sécurité.

Messieurs Thibault DUISIT et Emeric MAQUIN soulignent que cette fermeture est susceptible d'impacter les associations qui utilisent habituellement le gymnase.

Monsieur le Maire indique que le président du SIPA a prochainement convoqué une réunion avec les associations afin d'organiser au mieux leurs activités au cours de l'année.
Les vestiaires du gymnase René Long resteront accessibles pour certaines associations.

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :

Madame Anouk FAIVRE-PIERRET explique que la première réunion consacrée à l'Atlas de la Biodiversité de la Commune s'est tenue fin juin. Une dizaine de personnes y ont participé et ont pu découvrir le déroulé de la démarche en présence d'un représentant du parc.

Madame Anouk FAIVRE-PIERRET précise qu'un manque de communication a été constaté. Il conviendra à l'avenir de distribuer des flyers à chaque foyer afin d'informer la population des évènements organisés par le parc dans le cadre de cette démarche.

Elle rajoute qu'à partir de septembre, des activités en collaboration avec le CMJ et les élèves de l'école pourront être organisées afin de débuter le recensement de la faune sur la commune.

Madame Anouk FAIVRE-PIERRET informe de l'existence de l'application INATURALIS qui permet de photographier la faune et la flore afin d'identifier et contrôler l'évolution des espèces présentes sur la commune.

Elle explique que dans le cadre de l'ABC, au-delà de l'observation de la faune et la flore, il pourrait être intéressant de suivre l'évolution d'un lieu au fil du temps. Des habitants pourraient être invités à partager leurs souvenirs et leurs témoignages sur cet endroit.

Madame Anouk FAIVRE-PIERRET informe également que plusieurs agents du parc peuvent intervenir sur différents thématiques. Elle cite la possibilité d'organiser un atelier de construction de nichoirs pour les oiseaux, qui pourraient être réalisés avec la participation des enfants.

Madame Anouk FAIVRE-PIERRET conclut en faisant part de son élection au sein du bureau du PNR du Massif des Bauges et de sa participation au premier comité syndical.

13. Questions diverses

Monsieur le Maire présente une demande de mise à disposition d'une salle afin de dispenser des cours de Pilates. Madame Lucile BAUDELOQUE sollicite la commune pour un créneau le mardi soir. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin de fixer un tarif de location.

Monsieur Thibault DUISIT demande si cette activité est effectuée dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'une association.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une activité professionnelle qui pourra offrir un service à la population.

Mobilité douce

Monsieur Joan MARCHAND soulève la question d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune et propose de constituer un groupe de travail afin d'engager une réflexion à le sujet. Il indique que des bornes sont déjà implantées sur les communes de Gruffy, Héry sur Alby et Alby sur Chéran et précise que leur taux d'utilisation est actuellement de 14 %.

Monsieur Joan MARCHAND précise qu'il ne serait pas nécessaire d'installer des bornes de recharge rapide et que des bornes de recharge lente pourraient être envisagées. Il rajoute qu'un dossier devra être présenté au SYANE, organisme compétent en la matière.

Monsieur Emeric MAQUIN considère cette proposition intéressante notamment pour les personnes se rendant sur la commune, qui pourraient profiter, le temps d'une visite ou randonnée, pour recharger leur véhicule.

Monsieur le Maire souligne qu'il serait également intéressant d'envisager, dans le même temps, l'installation de bornes permettant la recharge des batteries des vélos électriques.

Adresses mail des élus

Monsieur Joan MARCHAND évoque les difficultés rencontrées avec Réseau des Communes concernant la suppression des adresses mail des anciens élus et la création de nouvelles adresses pour les conseillers nouvellement élus. Il remercie Monsieur le Maire de lui avoir délégué cette mission.

Monsieur Joan MARCHAND précise également que Réseau des Communes ne sera plus en mesure d'assurer la gestion des boîtes mail de la commune et propose d'orienter la commune vers la société SOLAL, basée en région parisienne. Monsieur Joan MARCHAND propose de se rapprocher d'un prestataire local dès récupération du nom de domaine.

Concernant les outils informatiques, Monsieur Joan MARCHAND propose d'engager une réflexion sur la mise en place d'un espace de stockage et de gestion des documents partagé, permettant à chacun des élus concernés d'accéder aux documents communs.

Divers

Monsieur Emeric MAQUIN explique avoir été interpellé par les locataires de l'appartement situé dans le bâtiment mairie au sujet du raccordement du logement au réseau de chaleur.

Monsieur Emeric MAQUIN précise que les locataires s'interrogent sur les conséquences d'éventuels dommages qui pourraient être occasionnés sur le plancher chauffant lors de la réalisation des travaux et qui rendraient le chauffage inutilisable à l'approche de la période hivernale. Elles souhaitent savoir si la commune mettrait à leur disposition des radiateurs d'appoint et si le surcoût d'électricité serait pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire répond que si une disposition devait être prise, il appartiendrait au conseil municipal de statuer sur ce point.

Monsieur le Maire précise pour information l'ensemble des dispositions prises à l'égard de ces locataires avant et pendant la phase de chantier (gel de la révision du loyer pendant 2 années consécutives sur ce logement en raison des déperditions liées à la vétusté des ouvrants, proposition de relogement le temps des travaux).

Sur cette préoccupation du chauffage, Monsieur le Maire précise également avoir été interpellé par d'autres locataires rencontrant la même problématique.

A ce sujet, l'entreprise INTHERSANIT a précisé que la mise en service de la chaudière est conditionnée par l'obtention du Consuel (certificat de conformité des installations électriques). Elle indique également que si la chaudière bois n'était pas opérationnelle dans les délais prévus, l'installation d'une chaudière électrique pourrait être envisagée afin d'assurer le chauffage du logement situé à l'étage de l'école.

Monsieur le Maire rappelle également les travaux effectués afin d'améliorer l'étanchéité du bâtiment (mise en place d'isolation des combles, remplacement des ouvrants) permettant de limiter les consommations énergétiques.

14. Agenda

16 septembre : Conseil Municipal

Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Maire lève la séance.

Remarques des conseill(ers)-(ères) municip(aux)-(ales)

RAS

Le Maire
Gilles VIVIANT

MAIRIE DE CHAINAZ-LES-FRASSES (Hte-Savoie)

Le Secrétaire,
Pierre-Guillaume BORGES